



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 07/03/2014

**MONTBRUN-LAURAGAIS**

\*\*\*

Haute-Garonne

Présents : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FRAYSSE Jean-Louis, LANSOY René, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian, SALEM Décio, SENAC Gilbert

Pouvoirs : FONT Nathalie à M. MOLES

Absents : BOURDELOT Jérôme, BOURDELOT Magalie, MIKOLAJCZAK Maryse

M. SALEM a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

### D2014/07. COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12                      Contre : 0                      Abstentions : 0*

### D2014/08. COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2013 :

*Fonctionnement*

Dépenses : 406 939,94 €

Recettes : 461 544,01 €

Excédent : 54 604,07 €

*Investissement*

Dépenses : 400 438,46 € (dont 135 488,32 € de dépenses réelles et 264 950,14 € de dépenses d'ordre)

Recettes : 308 021,37 € (dont 43 071,23 € de recettes réelles et 264 950,14 € de recettes d'ordre)  
Déficit : 92 417,09 €

Compte tenu des reports de l'exercice 2012, soit +63 836,59 € en fonctionnement et +8 973,49 € en investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2013 se monte à +34 997,06 €. Les restes à réaliser à reporter en 2014 se montent à 2 647 € en dépenses d'investissement. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à l'emprunt prévu au budget primitif.

A la suite de cet exposé, M. le Maire se retire et M. Lansoy, deuxième adjoint, met au vote le compte administratif 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal de M. le Maire pour l'exercice 2013.

**Nombre de suffrages exprimés : 11**  
**Pour : 11                    Contre : 0                    Abstentions : 0**

En fonctionnement, on notera l'augmentation des dépenses d'équipement et de fonctionnement des services techniques, liée à l'accroissement des travaux réalisés en régie, sans recours à des entreprises extérieures. On déplore le problème récurrent de la forte consommation d'eau par le groupe scolaire, dont l'origine n'a pas pu être élucidée, en dehors de quelques fuites. En investissement, le déficit est important en raison de la forte réduction des subventions ; on notera toutefois le faible coût des équipements réalisés, comme le terrain multisports, grâce à la mise en œuvre par les services techniques. L'épargne nette réalisée est moins importante que l'année précédente, mais suffisante pour pouvoir envisager un recours à l'emprunt pour la salle polyvalente.

## D2014/10. TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 1369A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril 2014.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir inchangés pour l'exercice 2014 les taux d'imposition:

- Taxe d'Habitation (TH) : 11,45 %
- Taxe Foncière Bâti (FB): 13 %
- Taxe Foncière Non Bâti (FNB): 63,65 %

Cette proposition de maintien des taux, malgré des besoins d'investissement importants, répond au souci de ne pas aggraver la situation des ménages dans un contexte de crise économique et face aux augmentations prévues par d'autres collectivités territoriales.

Le produit attendu pour l'année 2014 (hors compensation des exonérations) s'élève donc à 156 911 €, soit 84 112 € pour la TH, 51 922 € pour le FB et 20 877 € pour le FNB.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution nationale des bases des valeurs locatives de 0,9 % et de l'évolution de la population, les bases prévisionnelles de la commune augmentent de 1,9 % en 2014 par rapport aux bases effectives 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2014, soit 11,45 % pour la taxe d'habitation, 13 % pour le foncier bâti, 63,65 % pour le foncier non bâti
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Nombre de suffrages exprimés : 12**  
**Pour : 11                    Contre : 0                    Abstentions : 1 (Mme Monier)**

Certains conseillers (Mme Monier, M. Salem) pensent qu'il serait préférable de procéder à des augmentations modérées régulières plutôt qu'à des augmentations moins fréquentes mais plus importantes. D'autres (M. Rouget, M. Moles) considèrent que, dans le contexte actuel de baisse de pouvoir d'achat et de hausses des taux par d'autres collectivités, il est plus raisonnable de différer

les augmentations. M. le Maire approuve ce point de vue, d'autant plus que nous aurons en 2014 des rentrées financières liées à l'urbanisme. Mme Noyrit demande des informations sur la révision des valeurs locatives lancée par le gouvernement, M. le Maire annonce qu'elle a une fois de plus été différée (et sans doute enterrée) après les élections, comme toutes les tentatives lancées depuis 1970. M. Rouget demande que l'on examine les possibilités de limiter les effets des hausses de la taxe d'habitation en jouant sur les abattements, notamment pour familles nombreuses. M. le Maire précise que ces décisions doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicables l'année suivante et qu'il faudra lancer ce chantier avec la nouvelle équipe municipale ; il sera aussi possible d'examiner des possibilités de dégrèvement pour des logements économes en énergie.

## D2014/11. BUDGET PRIMITIF 2014

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 528 779,06 €, incluant la reprise de l'excédent cumulé 2013, qui s'élève à 32 350,06 € et un transfert de 108 418,06 € à la section de fonctionnement.

Le montant de la section d'investissement s'élève à 224 858,66 €, incluant le report du déficit 2013 qui s'élève à 86 090,60 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2014 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Nombre de suffrages exprimés : 12**  
**Pour : 12                    Contre : 0                    Abstentions : 0**

En fonctionnement, on note des ressources exceptionnelles liées à la taxe sur la cession de terrains rendus constructibles concernant le lotissement du Souleilla de l'Hom et des ventes de terrains en diffus ainsi qu'à des remboursements d'assurances. Ceci permet de réaliser un transfert important à la section investissement, en dehors de la couverture du déficit 2013. Ceci permet d'envisager des opérations d'investissement et la poursuite des études de la salle polyvalente, dont le travail de la maîtrise d'œuvre, sans recourir à l'emprunt.

M. Salem soulève la question du remplacement de la tondeuse autoportée, dont les réparations sont de plus en plus coûteuses. Il faut dès maintenant étudier de façon précise la nature du matériel dont nous avons besoin, peut-être plus polyvalent, afin de pouvoir faire face rapidement à une nécessité de remplacement. Mme Noyrit demande si la restauration de la croix du chemin de la Côte a été envisagée. M. Salem répond qu'un artisan spécialisé a fourni un devis assez élevé et que cette restauration peut être envisagée par les services techniques. M. Beder signale que l'équipement informatique de l'école ne figure pas dans les projets. M. le Maire répond qu'une subvention DETR pour cette opération a été demandée sur la base d'une étude réalisée par M Beder, mais que, suite à la nouvelle demande de la directrice assez différente, et dont le coût est certainement sous-estimé, il est nécessaire de reprendre cette étude ; de toutes façons des crédits d'investissement pour des dépenses imprévues ont été inscrits, qui couvrent le montant maximum de cette opération.

## D014/12. Création d'un poste d'agent technique à temps non complet

M. le Maire donne la parole à Mme Monier, déléguée à l'administration générale, qui rappelle aux conseillers que, par délibération 2012/40 du 6 juillet 2012, un agent a été recruté pour 6 mois sur un contrat d'insertion en octobre 2012 pour renforcer les services techniques communaux (travaux, espaces verts,...). Ce contrat a été prolongé d'un an et arrive à échéance en avril 2014 sans possibilité de renouvellement.

Le bilan fait apparaître l'utilité de ce poste. De nombreux travaux ont pu être réalisés en régie grâce au travail des deux agents techniques, ce qui a généré des économies importantes. M. le Maire propose donc de pérenniser cet emploi.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide – de créer à compter du 14 avril 2014 un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de

rémunération, de 20 heures hebdomadaires annualisées,  
 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.  
 L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
 Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

**Nombre de suffrages exprimés : 12**  
**Pour : 12                    Contre : 0                    Abstentions : 1 (Mme Noyrit)**

M. Salem, délégué aux travaux, souligne la complémentarité des deux agents actuels et l'intérêt de ce deuxième poste pour réaliser de nombreux travaux en régie. Mme Noyrit explique son abstention par son inquiétude sur les perspectives financières. Mme Monier précise que le coût de ce poste a été intégré dans le budget primitif et que la hausse de la masse budgétaire des salaires est limitée par la reprise à temps partiel de M<sup>elle</sup> Albarède. M. Salem met en avant les importantes économies que le travail en régie permet de réaliser. M. Rouget reconnaît ces économies, mais s'inquiète que la réalisation de travaux importants n'amène à négliger des travaux d'entretien courant et d'espaces verts. M. le Maire confirme qu'il serait nécessaire de mieux organiser et planifier le travail des services techniques.

### **D2014/13. REMBOURSEMENTS A L'ASSOCIATION « AU FOUR ET AU MOULIN »**

M. le Maire rappelle la délibération 2013/26 du 13 avril 2013 qui l'autorisait à renouveler la convention signée le 30 octobre 2009 avec l'association « Au Four et au Moulin ». Cette nouvelle convention avait pour objet d'établir les engagements, obligations et droits de chacune des deux parties et les conditions dans lesquelles la commune mettait à la disposition à titre gratuit et non exclusif de l'Association le moulin à vent, la « Salle du moulin » et le fournil communal.

Conformément à cette convention, la commune doit reverser chaque année 2€ à l'association par enfant accueilli dans le cadre des animations scolaires, sachant que ce sont les membres de l'association qui prennent en charge le déroulement de des animations. En 2013, 597 enfants ont été accueillis, soit un total de 1194 €.

D'autre part, l'association a avancé l'achat d'équipements pour le fournil qui, selon la convention, sont à la charge de la mairie, propriétaire des locaux. Les travaux correspondants ont été réalisés en régie :

Bricomarché : fournitures pour l'évacuation des eaux usées du fournil	: 49,10 €
Le comptoir du Languedoc (CCL) : robinet avec commande au pied + bec évier	: 138,94 €
Ateliers FAUROUX : pièce en inox alimentaire	: 128,57 €
Castorama : chauffe-eau	: 135,00 €
Total :	478,84 € TTC.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser 1672,84 € à l'association « Au Four et au Moulin » correspondant à 1194 € pour les animations scolaires et 478,84 € pour le remboursement d'achats.

**Nombre de suffrages exprimés : 8**  
**Pour : 8                    Contre : 0                    Abstentions : 0**

M. le Maire pense qu'à l'avenir il serait judicieux de transférer intégralement les animations scolaires à l'association, dans la mesure où le personnel communal n'intervient que très peu et où les animations reposent sur le bénévolat de quelques membres.

Les conseillers municipaux membres du conseil d'administration de l'association (MM. Salem, Moles, Lansoy et Bolet) ne prennent pas part au vote.

## D2014/14. FACTURATION DES PANNEAUX DIRECTIONNELS AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

M. Salem, conseiller délégué aux travaux, rend compte au conseil municipal de l'avancement de la mise en place de panneaux directionnels pour les activités économiques sur la commune : commerçants, artisans, hébergements, artistes,.... La mise en place de ces panneaux avait été demandée par plusieurs d'entre eux en raison des difficultés rencontrées par leurs clients pour les localiser. M. Salem les a tous rencontrés et a défini avec eux le nombre de panneaux nécessaires et leur emplacement. Le nombre de panneaux s'élève à 23, dont deux pour la mairie. Le devis établi par la société Design Enseigne (Pinsaguel) s'élève à 1164,10 € TTC pour 23 lames et les poteaux et accessoires nécessaires. La mise en place sera effectuée par les services techniques municipaux.

M. le Maire propose au conseil d'accepter le devis de la société Design Enseigne et de facturer les panneaux à prix coutant, soit 50 € HT l'unité, suivant la répartition suivante :

L'aventure des ongles	3 unités
EARL Hippo'These	2 unités
Cheminées Alain Vidoni	2 unités
Les gîtes de la Tabernole	4 unités
Ad Mediatio	1 unité
Garage du Capelié	3 unités
Sophie Amauger artiste peintre	3 unités
SARL Maureau	3 unités

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accepter ce devis et de facturer les panneaux à 50 € HT pièce.

**Nombre de suffrages exprimés : 12**  
**Pour : 12                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

Il sera nécessaire de préciser auprès des entreprises concernées les modalités financières de leur renouvellement périodique.

### QUESTIONS DIVERSES

M. Senac signale que, suite aux travaux d'abattage et d'élagage d'arbres par l'entreprise Verdanne sur les propriétés riveraines de la route de Donneville, des tas de branchages sont restés sur place et risquent de boucher les fossés. M. Moles n'a pas la même impression. M. le Maire précise que la commune n'a pas été donneur d'ordres et a juste réglé la circulation ; il a demandé au Sicoval de contrôler l'absence de dommages sur la route. Il faudra surveiller l'évolution de la situation et demander si nécessaire à l'entreprise d'intervenir.

A l'issue de ce dernier conseil municipal du mandat, M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail réalisé ensemble pendant 6 ans et exprime sa satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

**Table des matières et liste des délibérations**

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2014</i> .....	<i>1</i>
<i>D2014/07. Compte de gestion 2013</i> .....	<i>1</i>
<i>D2014/08. Compte administratif 2013</i> .....	<i>1</i>
<i>D2014/10. Taux des impôts locaux 2014</i> .....	<i>2</i>
<i>D2014/11. Budget primitif 2014</i> .....	<i>3</i>
<i>D2014/13. Remboursements à l'association « Au Four et au Moulin »</i> .....	<i>4</i>
<i>D2014/14. Facturation des panneaux directionnels aux artisans et commerçants</i> .....	<i>5</i>
<i>Questions diverses</i> .....	<i>5</i>

G. Bolet Maire	R. Lansoy 2 <sup>ème</sup> adjoint	J.M. Beder 3 <sup>ème</sup> adjoint	J. Bourdelot <i>Absent</i>	M. Bourdelot <i>Absente</i>
B. Cotte	N. Font <i>Pouvoir à M. Moles</i>	J.L Fraysse	M.Mikolajczak <i>Absente</i>	J.L. Moles
C. Monier	H. Noyrit	C. Rouget	D. Salem	G. Sénac

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS-Budget communal**

Numéro SIRET : **213103666**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie de BAZIEGE**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget communal**

**ANNEE 2013**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 406 939,94	G 461 544.01
	Section d'investissement	B 400 438.46	H 308 021.37
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 63 836.59	I (si excédent) 63 836.59
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 8 973.49	J (si excédent) 8 973.49
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		807 378.40 = A+B+C+D	842 375.46 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 2 647.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	2 647.00 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	406 939.94 = A+C+E	525 380.60 = G+I+K
	Section d'investissement	403 085.46 = B+D+F	316 994.86 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	810 025.40 = A+B+C+D+E+F	842 375.46 = G+H+I+J+K+L



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	96 559,19		96 559,19
012	Charges de personnel	201 191,16		201 191,16
014	Atténuations de produits	11 311,00		11 311,00
65	Autres charges gestion courante	76 281,54		76 281,54
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	21 363,13	0,00	21 363,13
67	Charges exceptionnelles	233,92	0,00	233,92
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>406 939,94</b>	<b>0,00</b>	<b>406 939,94</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	21 711,05	0,00	21 711,05
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	113 777,27		113 777,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	194 809,68	194 809,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 541,82	1 541,82
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	68 598,64	68 598,64
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>135 488,32</b>	<b>264 950,14</b>	<b>400 438,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS - 31 - Budget communal	CA	2013
---	----	------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	34 658,39		34 658,39
70	Produits des services	34 111,90		34 111,90
72	Travaux en régie		1 786,76	1 786,76
73	Impôts et taxes	200 370,50		200 370,50
74	Dotations et participations	162 471,49		162 471,49
75	Autres produits gestion courante	6 398,00		6 398,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits Exceptionnels	21 746,97	0,00	21 746,97
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>459 757,25</b>	<b>1 786,76</b>	<b>461 544,01</b>
<b>Pour information</b>				<b>63 836,59</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 522,95	0,00	9 522,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	16 934,51		16 934,51
13	Subventions d'investissement	16 083,77	68 598,64	84 682,41
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	530,00	0,00	530,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	1 541,82	1 541,82
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	1 412,00	1 412,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	193 397,68	193 397,68
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>43 071,23</b>	<b>264 950,14</b>	<b>308 021,37</b>
<b>Pour information</b>				<b>8 973,49</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2012</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie de MONTBRUN LAURAGAIS-Budget communal**

Numéro SIRET : **213103666**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie de BAZIEGE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget communal**

**ANNEE 2014**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	528 779,06	496 429,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 32 350,06
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		528 779,06	528 779,06

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	136 121,06	224 858,66
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 647,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 86 090,60	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		224 858,66	224 858,66
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		753 637,72	753 637,72

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	93 499,00		93 499,00
012	Charges de personnel	204 035,00		204 035,00
014	Atténuations de produits	1 050,00		1 050,00
65	Autres charges gestion courante	74 420,00		74 420,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	17 550,00	0,00	17 550,00
67	Charges exceptionnelles	579,00	0,00	579,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	29 228,00		29 228,00
023	Virement à la section d'investissement		108 418,06	108 418,06
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>420 361,00</b>	<b>108 418,06</b>	<b>528 779,06</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

528 779,06

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	22 100,00	0,00	22 100,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	106 668,06		106 668,06
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	10 000,00		10 000,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>138 768,06</b>	<b>0,00</b>	<b>138 768,06</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

86 090,60

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

224 858,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 000,00		16 000,00
70	Produits des services	33 840,00		33 840,00
73	Impôts et taxes	265 579,00		265 579,00
74	Dotations et participations	162 334,00		162 334,00
75	Autres produits gestion courante	6 400,00	0,00	6 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 276,00	0,00	12 276,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>496 429,00</b>	<b>0,00</b>	<b>496 429,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

32 350,06

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

528 779,06

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 000,00	0,00	26 000,00
13	Subventions d'investissement	4 350,00	0,00	4 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		108 418,06	108 418,06
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>30 350,00</b>	<b>108 418,06</b>	<b>138 768,06</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

86 090,60

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

224 858,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.